



COURS 1 « Introduction »

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce cours interentreprise destiné aux apprenti·e·s qui débutent dans la profession (1^{ère} année) aura lieu **les 3, 4, 5, 10 septembre 2025**. Il est placé sous l'égide de la Commission des cours interentreprises du canton de Fribourg (CCIE).

Les cours interentreprises auront lieu à **Pole7** (site de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs - FFE) **route de l'Industrie 73 à 1791 Courtaman**.

Pour accéder à la salle de classe anciennement « salle des matériaux », une fois passée l'entrée dans le bâtiment N° 73 (entrée côté voies CFF) vous prenez à droite et vous passez la porte vitrée. La salle de classe se trouve tout au fond du corridor.

Des informations complémentaires pour les élèves qui suivent les cours de maturité et l'emplacement des locaux sont disponibles sur la page des cours interentreprises du site pousse-crayon.ch

Le règlement interne de l'école professionnelle (EPAI) est applicable dans le cadre du cours. Les demandes de congé et les lettres d'excuses doivent être transmises au responsable du cours.

Il est recommandé de se munir d'habits et de chaussures de travail pour les travaux de terrain du 5 septembre.

2. MATÉRIEL NÉCESSAIRE À AMENER LE PREMIER JOUR DE COURS

- Ordinateur portable (Laptop)
- Bloc-notes quadrillé A4 neutre avec fix-pencil et stylo
- Gomme
- Marqueur de couleur
- Calculatrice avec fonctions trigonométriques
- Equerres 30° et 45° longueur 25-30 cm
- Cutch

Le solde du matériel vous sera fourni sur place.

3. DIRECTIVES

À Pole7 se trouve le restaurant « Le Pavé Gourmand ». **Il est maintenant demandé à tous les apprenti-e-s d'y manger à midi.** Le repas est gratuit pour vous car pris en charge dans le budget global des cours interentreprises. Pour cela l'enseignant vous remettra le premier jour de cours, des bons qui vous permettront de recevoir à midi le menu du jour soit plat principal (viande, poisson ou végétarien) et une boisson 5dl en bouteille PET.

L'ordre doit être de mise dans les salles de classes, les locaux annexes et le pourtour des bâtiments (papiers, bouteilles, mégots, etc. dans les récipients et poubelles à disposition).

Il est interdit sans autorisation de se rendre dans les locaux des autres corps de métier et de fumer dans le bâtiment.

Les boissons (hormis l'eau) et la nourriture ne sont pas autorisées dans les salles de classes.

4. RESPONSABLE DU COURS

Grégory SUTTER, responsable du cours ☎ 079 347 26 69

Secrétariat ☎ 026 565 33 33 ccie@pousse-crayon.ch